

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1342 portant nomination de M. Belhomme, juge suppléant du T.S.A.

n° 1342

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 novembre 1953

Numéro JO  
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro  
1 décembre 1953

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation de la Justice à la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la Magistrature Outre-Mer, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment en ses articles 51, 55 et 56,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Belhomme, juge suppléant dans le ressort du Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, prendra les fonctions dont il est titulaire à compter du jour de son débarquement Côte en Française des Somalis.

#### Art. 2

— Avant d'entrée en fonctions, M. Belhomme prêtera le serment prescrit par la loi.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**